

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	42 (1969)
Heft:	5
Artikel:	"Le véhicule individuel est condamné par l'abus que nous en faisons tous"
Autor:	Grosjean, Carlos
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-126681

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Le véhicule individuel est condamné par l'abus que nous en faisons tous»

**Une déclaration de M. le conseiller d'Etat
Carlos Grosjean, à l'assemblée de la Section
neuchâteloise du TCS**

62

Il faut être absolument certain de son fait pour annoncer à une assemblée d'automobilistes qu'une ère nouvelle se prépare et que dans le domaine des transports, elle verra la disparition de ce fétiche du monde occidental qu'est le véhicule individuel.

Fort de ses études approfondies sur le problème, M. Carlos Grosjean, président du Conseil d'Etat neuchâtelois, a brossé, hier, devant l'assemblée de la Section neuchâtelaise du Touring-Club le tableau de la situation à venir qui verra évoluer rapidement toutes les conceptions en matière de transport.

L'approche de la Lune par «Apollo VIII» a tenu en haleine les peuples. L'exploit illustre de brillante façon que nous sommes entrés dans le début de la révolution des transports. Moins connus parce que moins démonstratifs, et pourtant combien importants pour l'avenir, sont les essais en cours qui ont vu en France un train circuler à 250 km/h. sur un coussin d'air.

La roue est condamnée, l'échéance n'est pas lointaine, et cette condamnation va entraîner la disparition du véhicule individuel.

Dans une génération, prévoient des études qui n'ont rien de fantaisistes, en lieu et place de voiture, l'individu possèdera une carte d'abonnement pour véhicules banalisés qui seront stationnés près des aérodromes et des gares d'aérotrains.

«Savoir prédire et être sourd»

Nous sommes en train de condamner l'engin individuel par l'abus que nous en faisons. Qu'on en juge plutôt. En 1985, le trafic interrégional aura doublé par rapport à aujourd'hui, mais le trafic suburbain, lui, aura triplé.

Le déplacement des Halles de Paris à Rungis offre un exemple de la saturation que vont connaître les villes européennes les unes après les autres: chaque matin les véhicules qui se rendent à Rungis ou quittent le nouveau ventre de Paris bloquent l'autoroute du sud durant deux heures.

En Europe occidentale on se rapprochera dans quinze ans du taux de motorisation des Etats-Unis, approximativement un véhicule pour trois habitants. Si l'on rapproche ce chiffre des courbes dessinées par la statistique démographique et que l'on extrapole selon le rythme de croissance, on prend conscience que la progression ne pourra pas être maîtrisée par les moyens traditionnels. Dans le canton de Neuchâtel comme ailleurs, chacun,

aimablement, poursuit sa politique personnelle. Ici un député confond un problème routier avec celui de sa réélection, là une commune qui, hier, n'a pas pensé à aujourd'hui, cherche à rattraper le temps; là encore, un groupe de citoyens que la valse des millions laisse indifférent propose de tailler une route dont la réalisation engloutirait le budget routier du canton durant vingt-cinq ans. Vingt-cinq ans...

Aussi, constata M. Grosjean, les deux qualités essentielles d'un chef de Département des travaux publics sont de savoir prévoir et... être complètement sourd!

Les oppositions

L'octroi d'un crédit important pour les travaux routiers du canton a permis au Conseil d'Etat de planifier la réalisation des travaux. Toutefois, un plan, aussi idéal soit-il, ne permet pas toujours de tout prévoir, aussi les dates d'exécution pour les différentes tâches à accomplir ne peuvent-elles pas toujours être arrêtées avec la précision voulue.

Trop d'éléments conditionnent l'ouverture d'un chantier: Confédération, communes, particuliers, groupes des particuliers ont chacun des droits ou revendications à faire valoir qu'il faut considérer avant de donner le feu vert. Se souvient-on qu'avant de commencer les travaux en vue de la suppression du passage à niveau de Peseux, désiré par tous, il a fallu lever soixante oppositions? Et à Saint-Aubin: le tracé de la RN 5 a été définitivement arrêté après avoir été agréé par tous. Et pourtant, lors de la mise à l'enquête 357 oppositions se sont manifestées. Puis les communes, dont les législatifs avaient accepté le projet à la quasi-unanimité des voix, ont demandé des aménagements complémentaires, requêtes justifiées, certes, mais qui vont singulièrement compliquer la situation. Les études ont fait apparaître qu'en lieu et place de détruire six immeubles seulement, il faudra en abattre dix-huit... Remis à l'enquête, les plans pourraient faire fleurir quelque sept cents oppositions.

Déphasage

Il y a un déphasage très net entre le développement extraordinaire de la circulation, provoqué par l'envie, le besoin qu'ont les gens de se déplacer à des fins d'agrément ou culturels et les moyens mis à la disposition des autorités pour faire face à la situation.

Aspects de la vie économique et sociale

L'esclavage de la voiture

65

La demande de voitures automobiles reste très forte. La statistique des douanes montre que la Suisse a importé en 1968 environ 175 000 voitures de tourisme. D'après d'autres sources, 168 000 véhicules neufs ont été mis en circulation. Si l'on déduit quelques dizaines de milliers de carrosses arrivés au terme de leur carrière et mis à la ferraille, on peut estimer à cent mille environ le nombre des nouveaux propriétaires d'une automobile. La construction en grandes séries et la concurrence que se font les fabricants ont pour effet de maintenir les prix à un niveau remarquablement stable. Les revenus allant en augmentant, il en résulte que le cercle des personnes auxquelles la voiture devient accessible s'élargit chaque année.

Il n'est pas certain que tous ceux qui roulent carrosse aient réellement les moyens de le faire. Mais l'appétit de voitures nous paraît être un phénomène normal chez un peuple qui consacre le plus clair de son activité à mettre en œuvre les techniques les plus modernes pour concevoir, assembler, vérifier et vendre de grandes quantités d'engins et de produits de toutes sortes.

Cependant l'accroissement du nombre des véhicules pose des problèmes difficiles dans tous les lieux où les habitations, les bureaux et les ateliers sont concentrés: on peut encore circuler mais on ne sait plus où parquer les automobiles.

L'évolution s'est faite si rapidement que beaucoup en sont restés à l'idée qu'ils ont un droit individuel et imprescriptible de parquer sur le domaine public, en bordure des rues ou sur les places. Dans la plupart de nos villes, les édiles pensent encore de même et s'évertuent à créer

La procédure est trop lourde qui permet à un individu de bloquer, par son opposition, pendant des années, un projet d'aménagement routier. Pour l'heure, sur le plan cantonal, Neuchâtel peut relever le défi, mais pour combien de temps encore?

On ferait bien de se montrer audacieux, conclut le président du Conseil d'Etat, et ce, autant sur le plan juridique que politique, financier que psychologique.

Pour faire face aux besoins de la population, il faut avoir le courage d'étudier le problème des transports sous un jour nouveau et commencer par revoir ses structures fondamentales.

G. Bd.

«Tribune-Le Matin»

des places de stationnement. On ne saurait les en blâmer, mais il n'est pas raisonnable de persévéérer dans cette voie. Les communes – qui ne tirent pratiquement aucune ressource de la circulation motorisée – ont déjà la tâche difficile d'assurer la circulation. On ne saurait leur demander davantage. Il faut s'habituer à l'idée que les parcs, garages et autres silos à voitures devront être créés sur des terrains privés, par des personnes ou des sociétés à but lucratif. Le coût du parage fera partie des frais d'exploitation normaux des véhicules.

Pourquoi ne s'engage-t-on pas encore dans cette direction? Parce que le phénomène de la présence massive de véhicules à garer est très récent. Mais aussi parce que les édiles entretiennent le sentiment que c'est d'eux que relève le problème.

Le jour où nos municipalités diront clairement que les propriétés publiques, et notamment les promenades, les parcs et les quais lacustres, ne sont pas destinés au parage et ne seront plus sacrifiés à cet usage, il se trouvera des promoteurs pour organiser la construction de silos ou de caves à automobiles.

Les chefs d'entreprises qui installent des bureaux, des ateliers ou des locaux de vente savent déjà que sous peine d'asphyxie rapide et de désertion du personnel ou de la clientèle, ils doivent absolument résérer d'importantes et coûteuses surfaces au parage. Dans les villes, on n'accepte pas encore l'évidence; on prétend que le terrain y est trop cher. Cela durera jusqu'au moment où, sans qu'on y prenne garde, le centre des affaires et du commerce se sera déplacé. A ce moment, le terrain sera à nouveau assez bon marché, mais il sera trop tard.

Pour illustrer nos propos, il suffit de songer que la ville de Lausanne va bouleverser pendant des années la place de la Riponne et envisage d'enterrer des millions dans un trou à la place de la Navigation. Pour quel résultat? On logera quelques centaines de voitures. Il en restera des milliers et rien ne sera résolu.

L'aptitude de nos édiles à se mêler de tout et à tout faire est bien connue. Il ne convient pourtant pas de les tuer à la tâche. Nous sommes persuadés que le peuple, qui est tout pour eux, comprendrait et applaudirait même, s'ils voulaient bien lui tenir ce langage: «Nous entendons résérer dorénavant les terrains publics à la circulation et à la promenade des piétons, aux écoles et aux services publics; ils sont trop restreints pour qu'on y construise ou qu'on y creuse des garages.»

«GPV»